



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES FORMATIONS (mise à jour 19/02/23)

Article 1 : Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

Article 2 : Personnel assujetti

Le présent règlement s'applique à tous les élèves, et ce, pour la durée de la formation suivie. Chaque élève accepte les termes du présent règlement lorsqu'il signe la convention de formation.

Article 3 : Conditions générales

Toute personne suivant une formation proposée par l'entreprise JOND-NECAND Alexandre - (WiFormUp) doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 4 : Accès aux formations

L'accès aux formations se fait, selon la formule choisie et validée par Convention, au moyen de sessions visio live via un outil de réunion en ligne ou en présentiel. En cas de formation en présentiel, les deux parties s'entendent avant signature pour déterminer si les sessions se dérouleront dans les locaux du client, ou dans une salle louée pour l'occasion. Dans la mesure du possible et pour les formations non financées : les reports et annulation peuvent être tolérés sans frais, jusqu'à 14 jours suivant la date d'achat de la formation. En cas de report, l'élève doit au préalable se rapprocher du payeur de la formation et de son contact administratif pour en demander l'autorisation. Le report est limité à un par élève et par formation. Le déroulement de la formation éteint tout droit à rétractation.

Article 5 : Concernant les Formations à distance

Pour les formations en distanciel, des liens d'accès aux sessions de visio sont adressées 48h avant sur l'adresse email communiquée par le stagiaire, selon le

calendrier défini. Il est demandé aux stagiaires de vérifier leur matériel informatique avant la session pour que la session puisse débuter à l'heure. En cas de souci technique, le stagiaire peut contacter le référent technique afin qu'il lui vienne en aide. Ses coordonnées figurent notamment sur le livret d'accueil. Les formations en distanciel synchrone sont assurées via la connexion à l'heure de la convocation à une plateforme dédiée sous forme de Google Meet ou équivalent. Il est demandé au stagiaire de veiller à se situer dans un environnement propice à l'apprentissage. Les règles en matière de tenue et de comportement sont les mêmes que pour les formations en présentiel. La présence au sein des sessions live est obligatoire au même titre que pour une formation en présentiel. Toute absence prévisible doit être signalée au formateur, de préférence au maximum 48h à l'avance afin qu'une adaptation soit envisagée.

Durant la première session, le stagiaire recevra des codes d'accès pour accéder à la plateforme d'outils WiFormUp, qui sera notamment utilisée pour la passation des quizz. Par ailleurs, il recevra les pdf des supports de cours après chaque session, par email. Selon les besoins et spécificités de la formation il pourra avoir accès à d'autres éléments dont des espaces partagés avec le formateur ou d'autres stagiaires.

Article 6 : Propriété des formations

Chaque enseignement présenté, sous quelque forme que ce soit, ainsi que tous les supports de cours associés sont la propriété intellectuelle du formateur, et par extension de l'organisme de formation, à l'exclusion de toute autre partie. L'élève s'engage sur l'honneur à ne les utiliser que pour sa formation personnelle dans un but exclusivement professionnalisant et à ne pas les exploiter d'une façon qui pourrait nuire ou causer préjudice ou concurrence à l'organisme de formation.

Article 7 : Formalisme attaché au suivi de la formation

A l'issue de l'action de formation, l'élève se voit remettre une attestation de fin de formation. Toute attestation remise à l'élève à l'issue de la formation est strictement personnelle et individuelle.

Article 8 : Comportement

Il est demandé à tout élève d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations. Tout propos inapproprié (harcèlement, racisme ...) et tenu par l'élève sur quelconque support de la formation est passible d'exclusion définitive de la formation.

Article 9 : Réclamation et médiation

WiFormUp et ses formateurs ont pour objectif de vous fournir au quotidien des actions de formation de qualité. Si malgré nos efforts, il s'avérait que vous

rencontriez un incident nécessitant une amélioration, nous vous proposons de nous envoyer vos réclamations pour que nous trouvions une solution. Un formulaire dédié est accessible à cette adresse <https://bit.ly/reclamation-wiformup> . Vous pouvez également nous adresser vos demandes par courriel à contact@wiformup.fr. L'un des membres de notre équipe vous contactera dans les 72 heures ouvrées pour faire un point avec vous, écouter vos remarques et vous proposer une solution pour compenser les défauts de qualité.

Article 10 : Sanctions

Tout manquement d'élève à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

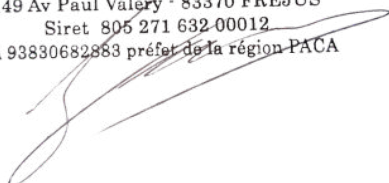
- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit ;
- exclusion temporaire ou définitive de la formation.

Alexandre JOND-NECAND

Nom, date et Signature de l'élève:

Alexandre JOND NECAND- WiFormUp

Entreprise individuelle
149 Av Paul Valery - 83370 FREJUS
Siret 805 271 632 00012
DA 93830682883 préfet de la région PACA



JOND-NECAND Alexandre - WiFormUp
Entreprise Individuelle - 149 Av Paul Valery- 83370 FREJUS
Siret: 80527163200012 Tel.:06-15-06-47-06 ajnecand@wiformup.fr
Déclaration d'activité de Formation n° 93830682883 Préfecture PACA